

---

**Commission économique pour l'Europe**

Français et anglais

**Comité des transports intérieurs****22 novembre 2012****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé  
à l'Accord européen relatif au transport international  
des marchandises dangereuses par voies de navigation  
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)****Vingt-deuxième session**

Genève, 21-25 janvier 2013

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

**Propositions d'amendements au Règlement annexé à l'ADN:****Autres propositions**

---

**Note des sociétés de classification recommandées ADN**

1. En examinant certains points techniques, on pense avoir décelé qu'un élément identique est nommé différemment en 2 points de l'ADN:
  2. Dans la définition d' "orifice de prise d'échantillon", il y a l'expression "élément coupe-flamme".
  3. Dans le texte de 9.3.3.21.9, 3ème paragraphe, il y a l'expression "**tamis** dans les orifices de prise d'échantillon", on pense qu'il faudrait lire "**l'élément coupe-flamme** dans les orifices de prise d'échantillon".
  4. Il y a le même problème en anglais avec "flame arrester" dans la définition et "screen" dans 9.3.3.21.9, 3ème paragraphe.
-